



## *Banque et populaire à la fois.*

### **L'engagement du Groupe Banque Populaire dans le développement durable**

Le Groupe Banque Populaire est adhérent du Pacte Mondial depuis le 26 juillet 2007 et réitère son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies.

A travers son rapport annuel Développement Durable, le Groupe communique sur ses actions et bonnes pratiques en respectant les dix principes du Global Compact.

Nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de l'entreprise.

Actif depuis des années dans l'économie régionale et nationale, le Groupe Banque Populaire s'est forgé une personnalité forte. Au travers de ses valeurs, il entend contribuer à la création de richesse sur le long terme, pour ses sociétaires et ses clients, pour l'environnement et les territoires. Ainsi, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale apparaît aujourd'hui incontournable.

Favoriser un modèle économique efficace par des financements préservant l'environnement et qui développent les solidarités est un axe prioritaire de la démarche « Développement Durable » du Groupe Banque Populaire.

Pour le Groupe Banque Populaire, le développement durable est une réalité depuis longtemps inscrite dans sa démarche de développement. Un engagement qui s'explique par les origines mêmes d'un groupe coopératif où l'Homme occupe une place primordiale.

#### ***1- Préserver l'environnement : Promouvoir les financements « verts »***

Le Groupe Banque Populaire conserve sa position de pionnier et d'innovateur dans le financement vert en continuant à développer les produits spécifiques au Groupe tel « **CODEVair** » et « **PREVair** ».

Si le livret « CODEVair », créé en 1999, a été le précurseur du « Livret de Développement Durable » dit « LDD », il se distingue de ce dernier en étant entièrement dédié au financement de l'environnement. Il permet de financer des projets allant au-delà des objectifs fixés par le prêt LDD à savoir les travaux de rénovation éligibles aux crédits d'impôts. « CODEVair » offre ainsi aux Banques Populaires qui le distribuent la capacité d'accompagner le financement d'une large gamme de projets écologiques.

Labellisé par Finansol dans six Banques Populaires, « CODEVair » permet par ailleurs une démarche commerciale claire et pédagogique à destination des clients et des parties prenantes grâce à un message : « donnez un sens à votre épargne ».

Ces produits sont d'ailleurs salués par les observateurs : ils permettent aux Banques Populaires qui les distribuent d'obtenir 12 des 20 meilleures notes du comparateur en ligne dédié aux éco-prêts construction et 6 des 10 meilleures notes pour la construction mis en place par l'ADEME et le magazine « Testé pour vous ».

Distribué par treize Banques Populaires dont le Crédit Coopératif, « CODEVair » enregistre une progression de ses encours de 63 millions d'euros en 2007 à 140 millions d'euros en 2008. 50 millions d'euros ont par ailleurs été réutilisés pour le financement de projets verts.

Jamais juges et parties, les Banques Populaires se basent sur l'avis d'un comité d'experts locaux ou sur l'expertise de l'ADEME régionale pour déterminer la plus-value écologique des projets financés.

Souhaitant aller plus loin, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire du Sud ont en sus lancé en 2008 un nouveau produit destiné aux particuliers, « **AUTOVair** » (ou « PREVair Auto »), permettant de financer de façon avantageuse les véhicules faiblement émetteurs de CO<sub>2</sub>.

La gamme de financements écologiques a été renforcée dans les Banques Populaires par le prêt « PROVair » à destination des entreprises, professionnels et collectivités pour inciter aux investissements écologiques.

Ce prêt prend modèle sur le « PREVair Entreprise » lancé par la Banque Populaire d'Alsace en 1989. S'inspirant de l'organisation montée sur les « PREVair », les Banques Populaires se tournent vers des partenaires impartiaux pour analyser la composante technique des financements.

## **2. Être solidaire : premier acteur des finances solidaires**

Le Groupe Banque Populaire a occupé en 2008 la première place des acteurs de la finance solidaire selon la 6<sup>e</sup> édition du Baromètre des finances solidaires Finansol-La Croix, tant en nombre de produits labellisés que d'encours générés. Cela provient de la croissance interne des encours gérés, et en particulier de la montée des « CODEVair » des Banques Populaires labellisées et de l'action du Crédit Coopératif qui propose 13 autres produits labellisés, pour un total de 25 pour le Groupe Banque Populaire.

Le Groupe Banque Populaire a collecté près de 715 millions d'euros de fonds solidaires sur les 1,7 milliard d'euros collectés par l'ensemble des banques françaises.

### **Premier refinanceur du microcrédit en France**

Parallèlement, le Groupe Banque Populaire est toujours le 1er refinanceur de l'ADIE (19) en augmentant sa participation aux lignes de crédits ouverts pour atteindre 10,9 millions d'euros. Ces lignes représentent 28 % de l'activité de l'association en 2008. Les Banques Populaires Occitane et Provençale et Corse ont, en outre, signé un partenariat local avec l'ADIE pour développer ensemble le crédit solidaire et permettre aux personnes en recherche d'emploi et aux allocataires du RMI de créer, reprendre ou développer leur entreprise.

## ***Des agences pour lutter contre l'exclusion bancaire***

Les Banques Populaires s'engagent de plus en plus efficacement pour lutter contre l'endettement et l'exclusion bancaire. La Banque Populaire Provençale et Corse s'est dotée d'une « Agence Solidarité ».

Son objectif : apporter un service d'assistance et de conseils personnalisés à ses sociétaires confrontés à des accidents de vie et des problèmes de règlement de crédit.

Certaines Banques Populaires ont lancé des offres de microcrédit à destination des personnes exclues du système bancaire classique. La Banque Populaire Rives de Paris a lancé en association avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et l'ADIE le concept « Adigo », une agence spécialisée dans la mise en place de microcrédits pour le lancement d'une activité économique.

L'année 2008 a également été marquée par le développement des Fondations d'entreprise Banque Populaire dont le rôle est de soutenir localement des projets à dimension sociale ou environnementale. Elles complètent efficacement l'action de la « Fondation 2e chance » de la BRED Banque Populaire ou de la Fondation d'entreprise du Groupe Banque Populaire.

## **3- Acteur de la coopération**

### ***Des partenariats pionniers***

Fortement implantées en région, les Banques Populaires ont accompagné les conseils régionaux dans la diffusion des prêts bonifiés.

Pionnière, la Banque Populaire d'Alsace a créé avec son conseil régional, le premier prêt à taux zéro pour l'installation de chauffe-eau solaire. Ils ont bientôt été suivis par la Banque Populaire du Sud-Ouest, qui s'est engagée aux côtés du conseil régional d'Aquitaine, en faveur de l'énergie solaire et par la Banque Populaire Val de France avec le conseil régional du Centre pour la promotion de l'isolation des bâtiments.

En septembre 2008, la Banque Populaire Lorraine Champagne a lancé, en partenariat avec le conseil régional de Lorraine, le dernier-né de ces prêts à taux zéro régionaux.

Nommé « Prêt Climat Lorraine », il concerne les dépenses liées à l'isolation des bâtiments. Le Groupe Banque Populaire est désormais actif sur 4 des 6 prêts à taux zéro régionaux en France, et a contribué par son action pionnière au lancement par le gouvernement d'un prêt à taux zéro national destiné à financer la rénovation écologique de l'habitat.

Ces partenariats innovants ont prouvé que la mise en place de prêts bonifiés était possible pour financer la lutte contre le réchauffement climatique. Ils préfigurent l'instauration par l'État d'un prêt bonifié écologique national à 0 % dit « Prêt éco-PTZ » dont les « PREVair 0 % » auront été précurseurs.

Enfin, l'année 2008 aura été marquée par le lancement du premier fonds d'investissement régional dans le développement durable effectué par la Banque Populaire des Alpes.

« Alp'Invest Environnement » est une structure dotée d'une enveloppe d'investissement de 10 millions d'euros/an sur quatre ans. Elle interviendra en fonds propres lors des premières phases de croissance d'entreprises porteuses de projets liés aux énergies renouvelables, au respect de l'environnement et aux projets évoluant dans les domaines du progrès médical et des biotechnologies. Cette initiative devra à terme trouver des échos dans les autres régions françaises.

# Rapport annuel développement durable du Groupe Banque Populaire 2008

## Les indicateurs référencés

Les indicateurs pris en compte dans le rapport annuel de développement durable du Groupe Banque Populaire sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global Reporting Initiative) est indiquée entre parenthèses, suivi de l'article NRE correspondant.

Le Groupe Banque Populaire a choisi de construire son reporting Développement Durable sur un référentiel légal, la loi NRE et sur un référentiel international choisi de façon volontaire, le GRI.

La table de concordance des indicateurs NRE-GRI est disponible sur le site Groupe Banque Populaire : [www.developpementdurable.banquepopulaire.fr](http://www.developpementdurable.banquepopulaire.fr) (Communication financière).

Rapport Annuel 2008- Groupe Banque Populaire			
Table de concordance des indicateurs GRI, NRE et du Global Compact			
Indicateur GRI	Article 116 loi NRE	Principes du Global Compact	Chapitre ou page du rapport annuel
<b>PROFIL</b>			
<b>1. Stratégie et analyse</b>			
1.1 Déclaration du décideur			p.2; 4
1.2 Description des impacts, risques et opportunités majeurs		Art. 7	1.3
<b>2. Profil de l'organisation</b>			
2.1 à 2.10 Caractéristiques économiques et organisationnelles majeurs			1.1 a 1.5
<b>3. Paramètres du rapport</b>			
3.1 à 3.4 Profil du rapport			1.1; 11.1; p.600
3.5 à 3.11 Périmètre du rapport			2.1 a 2.5; 9.4; 9.5
3.12 Index GRI			<a href="http://www.prevoir.fr">www.prevoir.fr</a>
<b>4. Gouvernance, engagements et dialogues</b>		Art. 1/2/4/5/6/10	
4.1 à 4.10			4.1 à 4.4
4.11 à 4.13 Engagements externes			6.1 à 6.4; 9.1
4.14 à 4.17 Parties prenantes			2.1; 9.1
<b>5. Approche managériale et indicateurs de performance</b>	Art. 2.5		9.1
<b>ÉCONOMIE</b>			
EC1 Valeur économique directe créée et distribuée			1.1
EC2 Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique			9.1
EC8-EC9 Impacts indirects			9.1

<b>ENVIRONNEMENT</b>			
EN 1 Consommation de matières en poids et volume	Art. 2.1		9.5
EN2 Matières consommées provenant de matières recyclées		Art. 8	9.5
EN3-EN4 Consommation d'énergie	Art. 2.1		9.5
EN6-EN7 Initiatives et réductions de consommation d'énergie	Art. 2.1/5	Art. 8	9.5
EN8 Volume d'eau prélevée	Art. 2.1		9.5
EN 10 Eau récupérée	Art. 2.1	Art. 8	9.5
EN 13 Habitats protégés ou restaurés (au titre de la biodiversité)	Art. 2.2	Art. 8	9.5
EN 16-EN 17 Émissions de CO2	Art. 2.1		9.5
EN 22 Masse totale de déchets par type et mode de traitement			9.5
EN 26 Initiatives pour réduire les impacts des services vendus	Art. 2.5	Art. 8	9.5
EN 29 Impacts environnementaux du transport des membres du personnel		Art. 8	9.5
F 12 Encours des produits environnementaux spécifiques, des produits solidaires		Art. 8	9.5
Organisations de gestion et d'information interne de l'environnement	Art. 2.6	Art. 8	9.1
<b>SOCIAL</b>			
LA1 Effectif total par type de contrat	Art 1.1.a)		9.4
LA2 Turnover du personnel	Art 1.1.b)		9.4
LA4 Conventions collectives	Art.1.4	Art.3	9.4
LA6 Conditions d'hygiène et de sécurité	Art. 1.5		9.4
LA7 Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, absentéisme	Art 1.2		9.4
LA 10 Nombre d'heures de formation par an	Art 1.6		9.4
LA 13-LA 14 Diversité et égalité des chances	Art 1.3/1.7	Art.6	9.4
RB 3 Encours des prêts sociaux (micro crédits)			9.5
Œuvres sociales	Art 1.8		9.4

**Arnaud BERGER**  
Responsable Développement Durable  
Groupe Banque Populaire